

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 5 octobre 2011

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 84

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat Charles Dizerens et consorts "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur",
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération le postulat Charles Dizerens et consorts "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur".

Résultat de la votation : **Unanimité moins 2 abstentions**

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2011.

L'attestent :

le président

la secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron